

**Infirmier de Bloc
Opératoire
Diplômé d'Etat**



mini? QUIZ FO

Tu connais
ton job ?

1. La durée de la formation au diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire (DEIBO) est de :

- A. 9 mois
- B. 18 mois
- C. 24 mois

2. Pour accéder au concours d'entrée de la formation au DEIBO, je dois justifier d'une expérience professionnelle en tant qu'IDE de :

- A. 2 ans
- B. Aucune, accès direct après le DE d'Infirmier
- C. 3 ans

3. L'âge d'ouverture des droits à la retraite pour les IBODEs est de :

- A. 62 ans
- B. 57 ans
- C. 60 ans

4. Le décret 2015-74 du 27 janvier 2015 accorde aux IBODEs :

- A. Une exclusivité de fonction
- B. Une habilitation exclusive pour certains actes
- C. Le grade de Master

5. Dans la Fonction Publique Hospitalière, les IBODEs titularisés depuis le 1^{er} juillet 2012, exerçant, sont classés :

- A. Dans la grille indiciaire du 2^{ème} grade de la catégorie A
- B. Dans la grille indiciaire IBODE classe supérieure
- C. Dans la grille indiciaire du 1^{er} grade de la catégorie A

6. Pour les IBODEs qui ont renoncé à la catégorie active, les conditions d'accès au 3^{ème} grade de la catégorie A sont :

- A. Une ancienneté d'1 an dans le 4^{ème} échelon du 2^{ème} grade de la catégorie A
- B. 10 ans de service effectifs dans la FPH dans la catégorie A en tant que paramédical
- C. 10 ans d'ancienneté en tant qu'IBODE



..... Réponses mini quiz FO

Question 1

Réponse B : A ce jour, la durée de formation est de 18 mois. Avec la réingénierie de la formation, elle devrait s'étendre sur 4 semestres universitaires dès la rentrée 2018 (sous réserve de parution des textes).

Question 2

Réponse A : Pour accéder au concours d'entrée de la formation d'IBODE, il faut justifier actuellement d'une expérience professionnelle de 2 ans en tant qu'infirmière.

Question 3

Réponse A, B et C : L'âge d'ouverture des droits à la retraite des IBODEs varie :

- Les IBODEs nommés avant le 1^{er} juillet 2012 qui ont opté pour le maintien dans l'ancienne grille de la catégorie A peuvent partir à 57 ans car ils restent en catégorie active ;
- Les IBODEs nommés avant le 1^{er} juillet 2012 qui ont opté pour la nouvelle grille indiciaire de la catégorie A peuvent faire valoir leurs droits à 60 ans (ils ont renoncé à la catégorie active) ;
- Les IBODEs nommés depuis le 1^{er} juillet 2012 sont classés d'office dans les nouvelles grilles, avec un âge de départ à la retraite à 62 ans.

Question 4

Réponse B : Le décret 2015-74 du 27 janvier 2015 accorde aux IBODEs d'accomplir certains actes et activités au bloc opératoire. Il leur donne donc une compétence exclusive.

Question 5

Réponse A : Dans la FPH, les IBODEs nommés depuis le 1^{er} juillet 2012 sont classés dans la grille indiciaire du 2^{ème} grade de la catégorie A des ISGS.

Question 6

Réponse A et B : Pour les IBODEs, les conditions d'accès au 3^{ème} grade de la catégorie A sont :

une ancienneté d'un an dans le 4^{ème} échelon du 2^{ème} grade de la catégorie A et 10 ans de services effectifs dans la FPH dans la catégorie A en tant que paramédical.

Grilles de rémunérations

Valeur du point d'indice : 4,6860

IBODE ISGS 2^{ème} grade

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	414	1940,00	416	1949,38
2	2 ans	430	2014,98	432	2024,35
3	2 ans	450	2108,70	452	2118,07
4	2 ans	470	2202,42	472	2211,79
5	3 ans	493	2310,20	495	2319,57
6	3,5 ans	516	2417,98	518	2427,35
7	4 ans	539	2525,75	542	2539,81
8	4 ans	562	2633,53	565	2647,59
9	4 ans	591	2769,43	592	2774,11
10		614	2877,20	617	2891,26

IBODE ISGS 3^{ème} grade

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	430	2014,98	433	2029,04
2	2 ans	450	2108,70	452	2118,07
3	2 ans	471	2207,11	473	2216,48
4	2 ans	495	2319,57	498	2333,63
5	2 ans	519	2432,03	522	2446,09
6	3,5 ans	543	2544,50	546	2558,56
7	4 ans	571	2675,71	573	2685,08
8	4 ans	595	2788,17	598	2802,23
9	4 ans	618	2895,95	621	2910,01
10		641	3003,73	650	3045,90

IBODE - classe normale extinction

ECHOLON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1 an	351	1644,79	353	1654,16
2	2 ans	377	1766,62	379	1775,99
3	3 ans	396	1855,66	398	1865,03
4	3 ans	421	1972,81	423	1982,18
5	4 ans	439	2057,15	442	2071,21
6	4 ans	466	2183,68	469	2197,73
7	4 ans	495	2319,57	499	2338,31
8		522	2446,09	525	2460,15

IBODE - classe supérieure extinction

ECHOLON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	430	2014,98	432	2024,35
2	2 ans	465	2178,99	467	2188,36
3	2 ans	484	2268,02	487	2282,08
4	3 ans	508	2380,49	511	2394,55
5	2 ans	528	2474,21	531	2488,27
6	3,5 ans	549	2572,61	552	2586,67
7		580	2717,88	583	2731,94

..... Votre carrière

Le diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire est en pleine restructuration. Les travaux de réingénierie de la formation des IBODEs devraient aboutir dès la rentrée 2018 à une universitarisation du diplôme avec deux années d'étude. La profession devrait donc évoluer vers une élévation au niveau Master.

Cette évolution, ainsi que l'attribution aux IBODEs d'actes exclusifs (décret 2015-74 du 27 janvier 2015) constituent une véritable reconnaissance de la spécificité de ce métier. L'obtention d'une exclusivité d'exercice pour les IBODEs semble enfin accessible et reste une revendication prioritaire pour FO.

Il existe deux voies d'accès au diplôme : la formation par les écoles et la formation par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

En effet, après avoir exercé les activités d'infirmier en rapport direct avec le contenu du diplôme IBODE pendant au moins trois années en équivalent temps plein, de façon consécutive ou non, un IDE peut demander à bénéficier de ce dispositif. C'est une démarche personnelle et encadrée.

Pour la formation en école d'une durée de 18 mois, l'infirmier doit justifier à ce jour de deux années d'expérience professionnelle et être admis au concours d'entrée. Cette condition pourrait être supprimée prochainement. L'accès direct permettrait de former des professionnels hautement qualifiés plus rapidement.

Le métier d'IBODE est un métier en constante évolution : techniques chirurgicales et dispositifs médicaux, implication dans la maîtrise des coûts, gestion des risques, sont leur quotidien. Le champ de compétences est très étendu et la charge mentale et psychologique importante. Les pressions budgétaires n'ayant pas épargné les blocs opératoires, les cadences s'accroissent, sans droit à l'erreur. Ainsi, la formation des professionnels devient indispensable pour garantir la sécurité des patients et la qualité des soins.

*N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants FO
de votre établissement...*

Il y a toujours une réponse à vos questions !

..... Force Ouvrière revendique

-  **Augmentation générale des salaires**
-  **La reconnaissance du diplôme au niveau Master**
-  **Un salaire en adéquation avec le diplôme universitaire et le niveau de responsabilités**
-  **L'exclusivité de fonction pour les IBODEs pour que tous les professionnels exerçant au bloc opératoire soient formés**
-  **L'intégration de tous les soignants et médicot techniques dans la nouvelle grille indiciaire de catégorie A avec la prise en compte de la pénibilité et le maintien dans la catégorie active, pour un droit au départ à la retraite à 57 ans après 17 années de services actifs**
-  **L'amélioration des conditions de travail et le respect des décrets d'actes et des règles professionnelles**
-  **L'abandon des GHT qui conduisent aux fusions des plateaux techniques, à la mobilité forcée et aux pertes d'emploi**

En votant Force Ouvrière,
vous voterez pour de légitimes revendications !





Elections
CAP - CTE - CCP
Le 6 décembre 2018...
Je vote FO !

FO
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018



Suivez l'actualité de
FORCE OUVRIERE
en téléchargeant
l'application **FO Santé**
disponible sur Android
et iOS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

Cachet du syndicat